



Pendant le développement de l'entreprise

Que sont la productivité des cotisations sociales et son impact pour bien choisir son statut ?

Notre protection sociale repose sur des ressources issues majoritairement (61%) de nos cotisations sociales.

ANALYSE DE L'EXPERT

Une charge sociale est constituée par un taux de cotisation qui produit des droits sociaux et par une taxe sociale qui permet de faire fonctionner la caisse qui gère le risque social

(frais de fonctionnement, déficit du régime, aides sociales...).

Ce que l'on appelle la productivité des cotisations sociales est l'affectation du pourcentage

qui produit réellement des droits sociaux. C'est la distinction "taux de cotisation" et "taux d'appel".

Connaître la productivité des cotisations sociales pour bien choisir son statut social

Martine est indépendante et Hervé salarié.

Sur un revenu de 50 000 €, quelle est la part des cotisations sociales productives de protection sociale ?

POUR UN INDÉPENDANT				
Revenus bruts	50 000 €	Montant assiette	Taux cotisations	Montant cotisations
Dont dividendes	0 €			
Charges sociales				
Assurance maladie tranche 1		43 992 €	6,7 %	2 947 €
Assurance maladie tranche 2		6 008 €	6,7 %	403 €
Indemnités journalières tranche 1		43 992 €	0,5 %	220 €
Indemnités journalières tranche 2		6 008 €	0,5 %	30 €
Allocations familiales		50 000 €	0,38 %	189 €
Prévoyance invalidité DC		43 992 €	1,3 %	572 €
Assurance vieillesse tranche 1		43 992 €	17,75 %	7 809 €
Assurance vieillesse tranche 2		6 008 €	0,6 %	36 €
RCI tranche 1		40 784 €	7 %	2 855 €
RCI tranche 2		9 216 €	8 %	737 €
Contribution formation prof.		43 992 €	0,25 %	110 €
Total charges sociales				15 908 €
CSG				
CSG déductible		65 908 €	6,8 %	4 482 €
CSG et CRDS non déductible		65 908 €	2,9 %	1 911 €
Total global charges		22 301 €		
Revenu net		48 089 €		
Rémunération à déclarer		50 000 €		
Coût total				70 389 €



94 %

Cotisations sociales pour un revenu net de 50 000 € :
15 908 €

Dont productives de droits :
14 876 € soit 94 %



Différence = taxes sociales : 1 032 € soit 6 %

Attention

Une réforme de l'assiette sociale des cotisations du travailleur indépendant est opérationnelle depuis 2026 et fera l'objet d'un traitement particulier.



POUR UN SALARIÉ						
Salaire brut	Charges salariales			Charges patronales		
	Base	Taux	Montant	Base	Taux	Montant
Sécurité sociale						
Maladie				64 417 €	13 %	8 374 €
Caisse nat. Solidarité et autonomie				64 417 €	0,3 %	193 €
Vieillesse (tranche A)	43 992 €	6,9 %	3 035 €	43 992 €	8,55 %	3 761 €
Vieillesse (totalité)	64 417 €	0,4 %	258 €	64 417 €	1,9 %	1 224 €
Allocations familiales				64 417 €	5,25 %	3 382 €
Accident du travail				64 417 €	1,2 %	773 €
Aide au logement (tranche A)				43 992 €	0,1 %	44 €
Retraite complémentaire						
Tranche A	43 992 €	3,15 %	1 386 €	43 992 €	4,72 %	2 076 €
Tranche B	20 425 €	8,64 %	1 765 €	20 425 €	12,95 %	2 645 €
CET	64 417 €	0,14 %	90 €	64 417 €	0,21 %	135 €
CEG tranche A	43 992 €	0,86 %	378 €	43 992 €	1,29 %	567 €
CEG tranche B	20 425 €	1,08 %	221 €	20 425 €	1,62 %	331 €
Prévoyance article 83						
Tranche A	43 992 €	0,5 %	220 €	43 992 €	1,5 %	660 €
Tranche B	20 425 €	0,5 %	102 €	20 425 €	2,5 %	511 €
Complémentaire santé article 83		Forfait	500 €		Forfait	2 000 €
Autres						
APEC	64 417 €	0,024 %	15 €	64 417 €	0,036 %	23 €
Apprentissage/Cont. au devlpt appr.				64 417 €	0,68 %	438 €
Participation formation				64 417 €	0,55 %	354 €
CSG déductible/taxe sur salaires	66 460 €	6,8 %	4 519 €			
CSG/CRDS non déductible	66 460 €	2,9 %	1 927 €			
Cotisations salariales déductibles			12 490 €	Charges patronales		27 493 €
Net imposable			53 928 €			
Net à payer			50 000 €	Coût global		91 910 €

70 %

Cotisations
sociales pour un
revenu net
de 50 000 € :
33 537 €

Dont productives
de droits :
23 481 € soit 70 %

Différence =
taxes sociales : **10 056 €**
soit **30 %**

Tableau de synthèse

	Martine	Hervé
Statut	Indépendant	Salarié
Rémunération	50 000 €	50 000 €
Cotisations sociales	15 908 €	33 537 €
dont productives	14 876 €	23 481 €
de droits	(soit 94 %)	(soit 70 %)



BON À SAVOIR

Faire calculer son éventuel changement de statut par un expert en protection sociale qui évaluera la productivité des cotisations sociales.



CE QU'IL FAUT RETENIR

- Évaluer la productivité des cotisations sociales.
- Pouvoir distinguer les cotisations productives de droits sociaux et les taxes sociales.
- Déterminer le statut social le plus adapté.

En partenariat avec



AG2R LA MONDIALE

